

***Bulletin des actes administratifs***  
***Université Claude Bernard Lyon 1***

*Numéro 327 du 27 août 2025*

# **Bulletin des actes administratifs**

## **Université Claude Bernard Lyon 1**

### **27 août 2025**

Arrêté n°215-2025-DES-035 portant désignation d'une référente "Protocole de Nagoya"

Arrêté n°216-2025-DES-036 portant désignation d'une chargée de mission égalité-diversité

Arrêté n°217-2025-DES-037 portant désignation d'une chargée de mission en charge du handicap

**ARRETE n° 215-2025-DES-035 portant désignation d'un référente « Protocole de Nagoya »**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 29 ;*

*Vu l'arrêté de proclamation de l'élection du président de l'université en date du 20 mars 2025 ;*

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Caroline LEROUX est nommée référente « Protocole de Nagoya ».

Sa lettre de mission est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des personnels et usagers par voie de publication sur les sites internet et intranet de l'université. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 23 juillet 2025,

Le président de l'université



## **Lettre de mission pour la référente « Protocole de Nagoya »**

Dans le cadre de l'application du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, tel que ratifié par la France et intégré au droit européen et international, l'Université Claude Bernard Lyon 1 se doit de garantir la conformité des activités de recherche et de développement menées au sein de l'établissement avec les exigences réglementaires en matière d'accès aux ressources génétiques et de savoirs traditionnels associés. A cet effet, le Président désigne une référente Protocole de Nagoya dont le rôle sera crucial pour assurer que notre institution respecte ses obligations légales et éthiques en la matière.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Informer et sensibiliser les équipes de recherche aux obligations juridiques liées au Protocole de Nagoya (Accès et Partage des Avantages – APA) ;
- Accompagner et conseiller les enseignants-chercheurs et les chercheurs dans leurs démarches d'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés, en lien avec les autorités nationales compétentes (notamment le Ministère de la Transition écologique et solidaire via le point focal national) ;
- Veiller à la conformité réglementaire des projets de recherche concernant l'origine et l'utilisation des ressources génétiques, en s'assurant notamment que les déclarations, certificats de conformité et/ou autorisations nécessaires ont été obtenus ;
- Tenir une veille réglementaire sur les évolutions nationales et internationales relatives au Protocole de Nagoya et aux dispositifs APA ;
- Documenter et archiver les éléments justificatifs (preuves de consentement préalable, contrats de partage des avantages, déclarations, etc.) dans les projets concernés.

Son implication contribuera à renforcer la conformité éthique et juridique des travaux de recherche menés au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1, ainsi qu'à préserver les relations de confiance avec les pays fournisseurs de ressources génétiques.

**ARRETE n° 216-2025-DES-036 portant désignation d'une chargée de mission  
Egalité-Diversité**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 29 ;*

*Vu l'arrêté de proclamation de l'élection du président de l'université en date du 20 mars 2025 ;*

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Aurélie OLIVESI est nommée chargée de mission Egalité-Diversité.

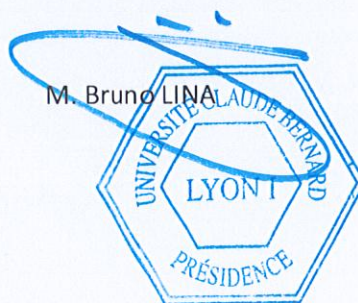
Sa lettre de mission est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des personnels et usagers par voie de publication sur les sites internet et intranet de l'université. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 23 juillet 2025,

Le président de l'université

M. Bruno LINA



## **Lettre de mission pour la Chargée de Mission Égalité-Diversité**

### **Contexte et objectifs**

Sous la responsabilité de la vice-présidente déléguée (VPd) à l'Université Inclusive, la Chargée de Mission Égalité-Diversité met en œuvre le projet stratégique de l'établissement pour promouvoir la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations et les violences dans tous les aspects de la vie universitaire.

### **Prévenir les discriminations et les violences**

La Chargée de Mission Égalité-Diversité oriente la politique de lutte contre les discriminations et contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) et fédère la démarche de l'établissement. En appui sur la mission égalité-diversité, la Chargée de Mission Égalité-Diversité contribue à nourrir et orienter un programme de prévention solide et adapté. Elle assure le portage politique des actions de la mission Égalité-Diversité, en interne mais aussi dans le réseau interuniversitaire des missions Égalité-Diversité à l'échelle locale et nationale.

### **Lutter contre les discriminations et les violences**

La Chargée de Mission Égalité-Diversité contribue activement au dispositif de signalement et de suivi des situations de discrimination et de violences sexuelles et sexistes (VSS), en coordination avec l'ensemble des services représentés dans les équipes pluridisciplinaires pour les étudiant·e·s et personnels. Par son expertise, elle apporte un éclairage pour arbitrage auprès des instances et participe au bon traitement des cas signalés.

### **Favoriser une culture de l'égalité à l'université**

La Chargée de Mission Égalité-Diversité travaille en collaboration avec la vice-présidence déléguée à la QVCT et les différents services de l'université, pour favoriser le déploiement d'un environnement d'études et de travail égalitaire. Elle contribue à l'élaboration et au suivi du plan d'action pour l'égalité professionnelle et met en place des indicateurs permettant de déterminer les priorités en matière de lutte contre les discriminations, les violences et les inégalités. Elle travaille avec la Direction de la Communication pour définir les bonnes pratiques d'une communication universitaire inclusive.

### **Ancrer la politique universitaire d'égalité et de diversité dans des actions de formation par et pour la science.**

La Chargée de Mission Égalité-Diversité inscrit les actions menées dans le cadre universitaire, qu'elles visent les étudiant·e·s ou les personnels de l'université, dans une perspective de diffusion et de médiation des savoirs théoriques portant sur les mécanismes de construction des inégalités, et de soutien aux politiques d'égalité, avec une optique de Sciences Avec et Pour la Société (SAPS). Elle inscrit cette politique sur le site universitaire lyonnais, en lien avec les structures de recherche, notamment en SHS, et les missions Égalité-Diversité des établissements partenaire du site Lyon – Saint-Etienne.

Ces missions s'exerceront au sein de l'équipe des Chargé·e·s de Mission rattaché·e·s à la Vice-Présidence à l'Université Inclusive. Des points réguliers seront organisés pour échanger sur la politique à mener, et un rapport d'activité annuel sera présenté en conseil d'administration.

**ARRETE n° 217-2025-DES-037 portant désignation d'une chargée de mission en charge du handicap**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 29 ;*

*Vu l'arrêté de proclamation de l'élection du président de l'université en date du 20 mars 2025 ;*

**ARRÊTE**

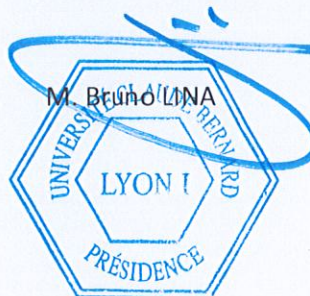
**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Heather HARKER est nommée chargée de mission en charge du handicap.

Sa lettre de mission est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance des personnels et usagers par voie de publication sur les sites internet et intranet de l'université. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 25 août 2025,

Le président de l'université



## **Lettre de mission de la chargée de mission en charge du handicap**

### **Contexte et objectifs :**

Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, d'inclusion et de responsabilité sociale, l'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite renforcer son engagement en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Sous la responsabilité de la vice-présidente déléguée (VPd) à l'Université Inclusive, la chargée de mission handicap contribuera à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique handicap de l'établissement, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'université et dans le respect des cadres réglementaires nationaux.

### **Ses principales missions seront les suivantes :**

- Assurer une veille sur les évolutions réglementaires, les bonnes pratiques et les initiatives nationales ou locales en lien avec le handicap dans l'enseignement supérieur.
- Participer à l'élaboration et au suivi des actions du schéma directeur handicap de l'université.
- Contribuer à la mise en conformité de l'établissement avec ses obligations en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Animer un réseau de référents handicap au sein des composantes, services et directions, et favoriser les dynamiques transversales.
- Participer à la conception et à la diffusion de dispositifs de sensibilisation, de formation et d'information sur le handicap.
- Contribuer à la présence de l'université dans les instances, événements, groupes de travail ou manifestations locales, régionales ou nationales portant sur la thématique du handicap, en lien avec la VPd en charge de l'université inclusive et les services compétents.
- Contribuer à l'élaboration de bilans, rapports et tableaux de bord pour le suivi et l'évaluation des actions menées.

Ces missions s'exerceront en lien avec l'ensemble des services concernés (Mission Handicap, Mission égalité-diversité, Service de santé étudiante, Direction générale des services, Direction des ressources humaines, Direction de la formation, Direction de la recherche et des études doctorales, Direction de la vie étudiante, Service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiant-es, Direction des achats, Service universitaire des activités physiques et sportives, etc.) et avec les acteurs institutionnels partenaires.

Ces missions s'exerceront au sein de l'équipe des Chargé-e-s de Mission rattaché-e-s à la Vice-Présidence à l'Université Inclusive. Des points réguliers seront organisés pour échanger sur la politique à mener, et un rapport d'activité annuel sera présenté en conseil d'administration.